

États financiers intermédiaires de
(non audité)

ACASTI PHARMA INC.

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

ACASTI PHARMA INC.

États financiers intermédiaires de
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

États financiers

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat net et du résultat global	2
États intermédiaires des variations des capitaux propres	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	5

Avis

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires de la situation financière
(non audité)

Au 31 mai 2015 et au 28 février 2015

	31 mai 2015	28 février 2015
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	1 224 827 \$	1 310 556 \$
Placements à court terme	16 001 599	17 071 344
Clients et autres débiteurs	272 439	384 886
Montant à recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	49 658
Crédits d'impôt à recevoir	148 920	419 992
Stocks	82 951	87 370
Charges payées d'avance	214 379	318 457
	<u>17 994 773</u>	<u>19 642 263</u>
Immobilisations corporelles	209 014	69 937
Immobilisations incorporelles	16 954 308	17 495 905
Total des actifs	35 158 095 \$	37 208 105 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 198 669 \$	1 083 847 \$
Montant à payer à la société mère (note 8 b))	972 214	538 531
	<u>2 170 883</u>	<u>1 622 378</u>
Passifs dérivés au titre des bons de souscription (notes 4 et 10)	649 006	2 357 408
Total des passifs	2 819 889	3 979 786
Capitaux propres (note 4)		
Capital social	61 627 743	61 627 743
Surplus d'apport	4 987 014	4 911 381
Déficit	(34 276 551)	(33 310 805)
Total des capitaux propres	32 338 206	33 228 319
Engagements et éventualités (note 7)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 11)		
Total des passifs et des capitaux propres	35 158 095 \$	37 208 105 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires du résultat net et du résultat global
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

	31 mai 2015	31 mai 2014
Revenus provenant des ventes	5 154 \$	56 073 \$
Coût des ventes	(2 655)	(26 031)
Marge brute	2 499	30 042
Charges générales et administratives	(1 265 057)	(1 781 829)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 13 000 \$ (18 407 \$ en 2014)	(1 346 523)	(1 218 993)
Résultat provenant des activités d'exploitation	(2 609 081)	(2 970 780)
Produits financiers (note 5)	1 729 747	4 662 558
Charges financières (note 5)	(86 412)	(335 357)
Produits financiers nets	1 643 335	4 327 201
(Perte nette) bénéfice net et résultat global total pour la période	(965 746) \$	1 356 421 \$
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e)	(0,01) \$	0,01 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	106 444 012	105 868 701
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	106 444 012	106 847 200

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2015	106 444 012	61 627 743 \$	– \$	4 911 381 \$	(33 310 805) \$	33 228 319 \$
Perte nette et résultat global total pour la période	–	–	–	–	(965 746)	(965 746)
	106 444 012	61 627 743	–	4 911 381	(34 276 551)	32 262 573
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres						
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 6)						
	–	–	–	75 633	–	75 633
Total des apports des propriétaires et des distributions aux propriétaires	–	–	–	75 633	–	75 633
Solde au 31 mai 2015	106 444 012	61 627 743 \$	– \$	4 987 014 \$	(34 276 551) \$	(32 338 206) \$
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$
Bénéfice net et résultat global total pour la période	–	–	–	–	1 356 421	1 356 421
	105 862 179	61 027 307	406 687	3 501 587	(30 299 660)	34 635 921
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres						
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 6)						
	–	–	–	693 812	–	693 812
Options sur actions exercées (note 6)	200 000	50 000	–	–	–	50 000
Total des apports des propriétaires et des distributions aux propriétaires	200 000	50 000	–	693 812	–	743 812
Solde au 31 mai 2014	106 062 179	61 077 307 \$	406 687 \$	4 195 399 \$	(30 299 660) \$	35 379 733 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

	31 mai 2015	31 mai 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net pour la période	(965 746) \$	1 356 421 \$
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 249	914
Amortissement des immobilisations incorporelles	583 596	581 467
Rémunération à base d'actions	75 633	693 812
Produits financiers nets	(1 643 335)	(4 327 201)
Perte de change réalisée	(2 858)	(5 282)
	(1 948 461)	(1 699 869)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Clients et autres débiteurs	112 447	205 494
Montant à recevoir de la société mère	–	47 140
Crédits d'impôt à recevoir	271 072	(18 407)
Stocks	4 419	(32 411)
Charges payées d'avance	104 078	270 660
Fournisseurs et autres créditeurs	58 269	513 521
Montant à payer à la société mère	433 683	213 012
	983 968	1 199 009
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(964 493)	(500 860)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	11 888	20 588
Acquisition d'immobilisations corporelles	(128 772)	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles	–	(8 740)
Acquisition de placements à court terme	–	(520 086)
Échéance de placements à court terme	1 000 000	500 000
Entrées nettes (sorties nettes) de trésorerie liées aux activités d'investissement	883 116	(8 238)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	–	50 000
Intérêts payés	(963)	(165)
Entrées nettes (sorties nettes) de trésorerie liées aux activités de financement	(963)	49 835
Perte de change sur la trésorerie détenue en devises étrangères	(3 389)	(5 003)
Diminution nette de la trésorerie	(85 729)	(464 266)
Trésorerie au début de la période	1 310 556	675 490
Trésorerie à la fin de la période	1 224 827 \$	211 224 \$
Informations sur les flux de trésorerie :		
Transactions sans effet sur la trésorerie :		
Immobilisations corporelles acquises inscrites aux fournisseurs et autres créditeurs	14 554 \$	– \$
Immobilisations incorporelles inscrites aux fournisseurs et autres créditeurs	41 999	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. La Société est une filiale de Neptune Technologies and Bioressources Inc. (« Neptune »). La Société, la société mère et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »), société sœur, sont collectivement, le « groupe ».

Le 7 août 2008, la Société a entamé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de Neptune pour utiliser sa propriété intellectuelle à des fins de développement, d'étude clinique et de commercialisation de nouveaux produits pharmaceutiques pour traiter les conditions cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée à l'extraction d'ingrédients particuliers provenant des biomasses marines comme le krill. Les produits obtenus éventuellement sont prévus pour des applications sur les marchés de médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sur ordonnance.

Les activités d'exploitation consistent essentiellement au développement de nouveaux produits et à la réalisation d'études cliniques sur des animaux et des humains. La quasi-totalité des charges de recherche et développement, des charges administratives et des dépenses d'investissement engagées par la Société depuis le début des activités sont associées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé visant des actions ordinaires, des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la Food and Drug Administration des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers annuels audités les plus récents de la Société. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus conjointement aux états financiers audités et aux notes complémentaires de l'exercice terminé le 28 février 2015.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 13 juillet 2015.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (note 6);
- les passifs dérivés au titre des bons de souscription évalués à la juste valeur sur une base récurrente (note 10).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont trait aux éléments suivants :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation.
- Le recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers. À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les présents états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon cette hypothèse, il est supposé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et ses obligations dans le cours normal des activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 10) et des paiements fondés sur des actions (note 6).
- La répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (note 8).

De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés sont soumis à l'examen et à l'approbation des autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

i) Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

ii) Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

4. Capital et autres composantes des capitaux propres

Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se composent de ce qui suit au 31 mai 2015 et au 28 février 2015 :

	31 mai 2015		28 février 2015	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif				
Bons de souscription de série 8 émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne de 2014 (note 10)	18 400 000	649 006 \$	18 400 000	2 357 408 \$
Capitaux propres				
Bons de souscription du placement privé				
Bons de souscription de série 9 émis dans le cadre du placement privé de 2014	1 616 542	– \$	1 616 542	– \$

5. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	31 mai 2015	31 mai 2014
Produits d'intérêts	21 345 \$	28 070 \$
Variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 10)	1 708 402	4 634 488
	1 729 747 \$	4 662 558 \$

b) Charges financières

	31 mai 2015	31 mai 2014
Charges d'intérêts	(963) \$	(706) \$
Perte de change	(85 449)	(334 651)
	(86 412) \$	(335 357) \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

6. Paiement fondé sur des actions

Au 31 mai 2015, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'options sur actions de la Société

La Société a instauré un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime prévoit l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime correspond au minimum au prix de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. Aux termes de ce régime, le nombre d'options pouvant être octroyées est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie A d'Acasti émises et en circulation de temps à autre. Les modalités d'acquisition et d'exercice des options sont déterminées par le conseil d'administration de la Société et incluent notamment les restrictions suivantes : la durée des options ne peut excéder dix ans et tout octroi d'options en vertu du régime d'options sur actions comprend certaines restrictions minimales, notamment une période d'acquisition des droits minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale des droits sur une base trimestrielle, au minimum. Le nombre total d'actions pouvant être émises à une seule et même personne est limité à 5 % du total des actions de la Société émises en circulation, ce pourcentage étant limité à 2 % par consultant.

Les activités dans le cadre du régime sont détaillées comme suit :

	31 mai 2015		31 mai 2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	1,53 \$	4 296 250	1,57 \$	4 911 000
Attribution	–	–	1,50	10 000
Exercice	–	–	0,25	(200 000)
Renonciation	1,23	(32 500)	2,75	(6 250)
Expiration	2,10	(50 000)	–	–
En circulation à la fin de la période	1,53 \$	4 213 750	1,63 \$	4 714 750
Exercibles à la fin de la période	1,58 \$	3 674 375	1,55 \$	3 734 500

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes de trois mois indiquées ci-dessous :

	31 mai 2014
Prix d'exercice	1,50 \$
Prix de l'action	1,07 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,14 %
Durée estimative	2,51 ans
Volatilité prévue	56,67 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des employés au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2014 était de 0,27 \$. Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période terminée le 31 mai 2014 était de 0,94 \$.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, la Société a comptabilisé dans le cadre de ce régime une rémunération à base d'actions d'un montant de 42 813 \$ (195 689 \$ en 2014).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

La Société a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les unités d'actions avec restrictions de la Société s'acquièrent graduellement au fil du temps, et expirent au plus tard le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des unités d'actions avec restrictions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des unités d'actions avec restrictions attribuées s'est chiffrée à 2,89 \$ par unité.

	2015	2014
Unités d'actions avec restrictions en circulation au début de la période	184 000	775 001
Renonciation	(3 000)	–
Unités d'actions avec restrictions en circulation à la fin de la période	(181 000)	775 001

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, la Société a comptabilisé au titre de ce régime une rémunération à base d'actions d'un montant de 26 953 \$ (211 775 \$ en 2014).

c) Régime de rémunération à base d'actions de Neptune

Neptune offre divers régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à son groupe consolidé, incluant la Société. La Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge comptabilisée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société.

i) Options sur actions de Neptune

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, la Société a comptabilisé au titre des régimes de Neptune une rémunération à base d'actions d'un montant de 3 604 \$ (19 572 \$ en 2014).

ii) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, la Société a comptabilisé au titre de ce régime une rémunération à base d'actions d'un montant de 2 263 \$ (193 684 \$ en 2014).

iii) Options d'achat d'actions d'Acasti détenues par Neptune

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, la Société a comptabilisé au titre de ce régime une rémunération à base d'actions d'un montant de 73 092 \$ (néant en 2015).

7. Engagements et éventualités

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits. La Société s'est réservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût total de 13 030 485 \$, dont une tranche de 8 037 464 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2015, un montant de 368 742 \$ a été inscrit dans les Fournisseurs et autres créditeurs relativement à ces projets.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

7. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités

- i. Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, se sont vu signifier une requête introductive d'instance par M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa plainte qu'il a été forcé de démissionner et il réclame entre autres la reconnaissance des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, le versement d'une somme d'environ 8 500 000 \$ et l'émission à son nom de 500 000 actions de Neptune, d'Acasti et de NeuroBioPharm, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat d'actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales estiment que la réclamation telle qu'elle est formulée est non fondée. Le 11 décembre 2014, Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont déposé leur défense et demande reconventionnelle, y alléguant que le contrat de M. Harland était nul et sans effet et qu'aucune somme ne lui est due à la suite de sa démission. Si le tribunal juge néanmoins que le contrat est valable, Neptune et ses filiales ont déclaré dans leur défense et demande reconventionnelle que des preuves suffisantes ont été découvertes après la démission de M. Harland qui auraient justifié son congédiement motivé et qu'aucune somme n'est due au plaignant. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Tous les paiements fondés sur des actions en circulation détenues par M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date des présents états financiers, aucune entente n'a été conclue et aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de ce litige. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre demande pour recouvrer certaines sommes auprès de M. Harland.
- ii. Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Bien que, au 31 mai 2015, l'issue de ces causes en suspens ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances générales visant le résultat d'exploitation.

8. Parties liées

a) Charges administratives et charges de recherche et de développement

Au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, Neptune a facturé certains coûts à la Société qui ont été engagés par Neptune pour le compte de la Société et pour des redevances, de la façon qui suit :

	31 mai 2015	31 mai 2014
Charges administratives	297 291 \$	404 441 \$
Charges de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt	512 371	100 451
	809 662 \$	504 892 \$

Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités.

Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

En raison du fait qu'une part importante des droits de propriété intellectuelle de la Société lui sont concédés sous licence par Neptune, la Société dépend de Neptune pour la protection d'une part importante de ses droits de propriété intellectuelle qu'elle utilise aux termes de cette licence. Neptune est partie à un certain nombre d'actions en justice relativement à sa propriété intellectuelle.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

8. Parties liées (suite)

b) Montant à payer à la société mère

Un montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 2 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 :

	31 mai 2015	31 mai 2014
Avantages à court terme	150 458 \$	99 042 \$
Indemnité de cessation d'emploi	117 900	139 962
Charge de rémunération à base d'actions	64 599	668 270
	332 957 \$	907 274 \$

9. Secteurs d'exploitation

La Société exerce ses activités dans un secteur d'exploitation : le développement et la commercialisation d'applications pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires.

La plupart des actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes de la Société sont attribuées en fonction de la zone de résidence du client. Toutes les ventes ont été effectuées aux États-Unis.

10. Détermination de la juste valeur

Certaines des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-dessous.

Actifs et passifs financiers et non financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie des justes valeurs basée sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

10. Détermination de la juste valeur (suite)

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués selon les données de niveau 3. La juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne de 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	31 mai 2015	28 février 2015
Prix d'exercice	1,50 \$ US	1,50 \$ US
Prix de l'action	0,33 \$	0,55 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,08 %	1,20 %
Durée estimative	3,51 ans	3,76 ans
Volatilité prévue	61,28 %	62,94 %

La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,04 \$ par bon de souscription au 31 mai 2015 (0,13 \$ par bon de souscription au 28 février 2015). Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les produits financiers.

Une augmentation ou une diminution de 5 % dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur entraînerait une perte de 196 297 \$ ou un profit de 176 122 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

	2015	2014
Solde – au début de la période	2 357 408 \$	11 181 475 \$
Variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 4 b))	(1 708 402)	(4 634 488)
Solde – à la fin de la période	649 006 \$	6 546 987 \$

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

11. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} juin 2015, la Société a accordé à ses dirigeants et à sa direction une rémunération incitative sous forme de 559 000 options sur actions, au total, dans le cadre de son régime d'options sur actions. Les droits s'acquerraient annuellement sur une période de trois ans et permettront à son porteur d'acquérir une action ordinaire d'Acsti au prix de 0,45 \$ CA jusqu'au 1^{er} juin 2022.